



# CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO E-E15065 VALABLE JUSQU'AU 27/11/2020

ÉDITÉ LE 25/07/2019

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/02/2002

Raison sociale : MENUISERIE DE L'AUBANCE

Forme juridique : SARL

Z.A. DE L'EGLANTIER  
49610 MURS ERIGNE

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANGERS

Téléphone : 02 41 47 50 35

Fax : 02 41 47 51 60

Siren : 442 566 287 00011

Portable :

Code NACE : 4332A

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 4907798 02 0

GASNIER EMMANUEL CO-GÉRANT / GASNIER SYLVIE CO-GÉRANTE

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 115 285 954

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 115 285 954

Site Internet : [www.menuiserie-aubance.com](http://www.menuiserie-aubance.com)

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2019

E-mail : [contact@menuiserie-aubance.com](mailto:contact@menuiserie-aubance.com)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 199 272

Tranche de classification : CA4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	8	28/11/2018
Nombre total de qualifications : 1			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.